

SOMMAIRE	75	92	93	94
Adjudications	—	—	—	—
Sanctions	—	—	—	—
Sociétés	25	39	45	46
Avis aux actionnaires	—	44	—	—
Avis de convocat <sup>o</sup> aux assemblées	38	—	—	—
Oppositions	39	—	—	—
Avis relatifs aux personnes	39	—	—	—
Annonces administratives	—	—	—	—
Communiqués	—	—	—	—
Avis divers	—	—	—	—
Comptes annuels	—	—	—	—
Information du Tribunal de commerce	—	—	—	—

#### AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1<sup>o</sup> M. le Préfet de Paris, du 28 décembre 2016, 2<sup>o</sup> M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 15 décembre 2016 ; 3<sup>o</sup> M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2016 ; 4<sup>o</sup> M. le Préfet du Val-de-Marne du 21 décembre 2016. Les journaux LES PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme pubicteurs officiels pour recevoir, en 2017, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

#### TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2017 des annonces légales est de 5,50 € hors taxe la ligne + TVA

#### DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. Exceptionnellement, les parutions suivantes seront regroupées : lundi 25 et mardi 26 décembre, lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 janvier 2018.

## PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

### SOCIÉTÉS

#### CONSTITUTIONS

##### 204195 - Petites-Affiches

Avis est donné de la constitution sans apport en nature, par acte sous seing privé fait en date du 30 novembre 2017 à Paris, d'une société par actions simplifiée dénommée

#### Co-V Treasury 1 SAS

**Capital** : 20.000 euros, libéré en totalité, divisé en 200 actions de 100 euros chacune.

**Siège social** : 20 place Vendôme - 75001 Paris.

**Objet** : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, à titre principal, de conclure des instruments de couverture et plus généralement tout contrat dérivé auprès de banques ou autres contreparties financières (les « Instruments Dérivés ») ; le financement par tous moyens de ces opérations ; le recours à des emprunts et l'octroi de prêts intra-groupes, garanties ou de sûretés, l'association avec d'autres parties, afin de permettre la réalisation de l'objet social.

**Durée** : 99 ans

**Président** : Monsieur Alexandre Motte demeurant 12 rue Saint-Ferdinand, 75017 Paris.

**Commissaire aux Comptes** : PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (672 006 483 RCS Nanterre).

Registre du Commerce et des Sociétés Paris

##### 204071 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandra ABITBOL, Notaire, 10 rue Royale à PARIS 8<sup>ème</sup>, en date du 23 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**Objet** : l'acquisition de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société, la gestion immobilière

**Dénomination** :

#### SYBSO SAS

**Siège social** : 10 rue Royale 75008 PARIS

**Durée** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

**Capital social** : 6.300.000 € constitué d'apports de 300.000 euros en numéraire et d'apport d'un bien immobilier à Paris 8<sup>ème</sup>, 152 avenue des Champs Elysées évalué à 6.000.000 euros; il est divisé en 6.300 actions de 1.000 € chacune, entièrement souscrites ;

**Président** : M. Hervé LE MEN demeurant 10 rue Royale 75008 Paris

**Cession d'actions** : toute cession d'actions à un tiers étranger à la société est soumise à l'agrément de la société, à l'exception des cessions au profit de descendants de l'associé

**Admission aux assemblées et droit de vote** : tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, chaque action donne droit à une voix

La présente société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

##### 204046 - La Loi

Suivant acte sous seing privé en date du 28 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** :

#### La renardière

**Forme** : Société Civile d'Attribution

**Siège Social** : 5 rue Pierre Chausson 75010 PARIS

**Objet** : L'acquisition d'une propriété bâtie située à Saint-Lambert (Yvelines) 78470 - 10 rue de Vaumurier, "Le Petit Manoir de Vaumurier" ainsi que de tous terrains contigus ou annexes et de tous droits susceptibles de constituer des accessoires du terrain de ladite propriété bâtie.

**Durée** : 99 années

**Capital social** : 360.000 €

**Gérants** :

- Mme Christine LESAFFRE, demeurant 11 chemin de la grande Brèche CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES (78120)

- M. Xavier LESAFFRE, demeurant 5 rue Pierre Chausson PARIS (75010)

- M. Bertrand LAFONT RAPNOUIL, demeurant 6 rue Carnot MARLY-LE-ROI (78160)

**Transmission des parts** : Les parts composant un ou plusieurs groupes sont librement cessibles entre associés, entre descendants et ascendants et entre conjoints. Toutes les autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant à la majorité des deux tiers des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Paris.

Pour avis.

##### 204105 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 27/11/2017, il a été constitué, une société, présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée unipersonnelle

**Objet** : Production d'électricité

**Dénomination** :

#### FERME EOLIENNE Bois de Vicomte

**Durée** : 99 ans

**Siège social** : 233 rue du Faubourg Saint Martin - 75010 PARIS

**Capital social** : 1 euro constitué d'apports en numéraire ; il est divisé en 1 action de 1 euro chacune, entièrement souscrite et libérée ;

**Président** : EnR GIE EOLE - 233 rue du Faubourg Saint Martin - 75010 Paris

**Commissaires aux comptes** : Ont été nommés pour une durée de 6 exercices :

- **Titulaire** : Société Centr'Audit, domiciliée 7, Place de la Gare - 57200 Sarreguemines RCS Sarreguemines 334 722 147

- **Suppléant** : M. Pierre Hagenbourger, demeurant 7, Place de la Gare - 57200 Sarreguemines

**Cession d'actions** : libre

**Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote** : Chaque associé a le droit de participer aux AG par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

La présente société sera immatriculée au R.C.S. de Paris.

Pour avis, le Président.